Febelgra
united in
graphics

n°4

FIRST IMPRESSION

avr 2025

Bulletin mensuel de la fédération des industries graphiques asbl

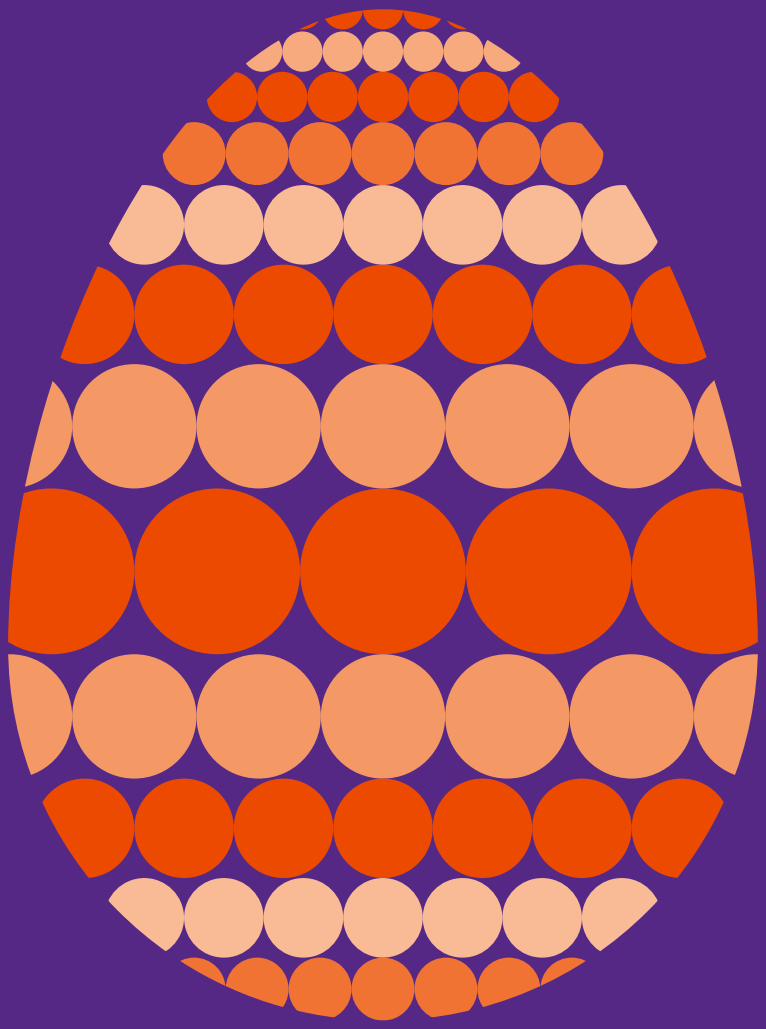

Conjoncture du secteur | Clean Industrial Deal

édition 04

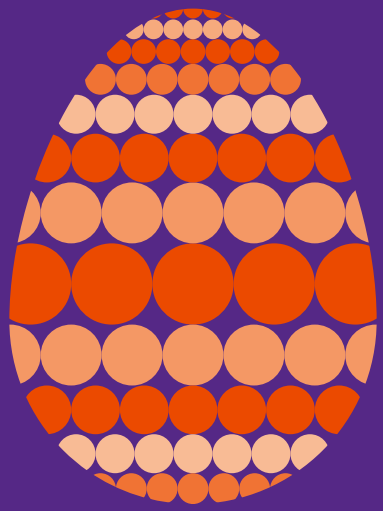

3
Édito

4
La conjoncture dans le secteur graphique

7
Les Impressionneurs on tour

8
Formalités relatives au crédit d'impôt pour les périodiques

9
Le Clean Industrial Deal (CID)

10
Exigences de sécurité pour les imprimés destinés aux consommateurs

11
Le quota des étudiants jobistes
Pécule de vacances

13
Nouveau membre : AZ Print

14
La question du mois: les imprimés politiques en dehors de la période électorale

15
Activités

16
Update chiffres

18
En bref

19
Focus sur le papier

20
Partners in Creativity

FSC
www.fsc.org
MIXTE
Papier | Pour une gestion forestière responsable
FSC® C012419

First Impression est le bulletin mensuel de la fédération des industries graphiques asbl
www.febelgra.be
Suivez-nous sur les médias sociaux :

www.linkedin.com/company/febelgra
www.facebook.com/febelgra
www.instagram.com/febelgra

Rédaction Kelly De Meuter - Kelly Ciancimino - Marisa Bortolin - Jeroen Van Eetvelde - Marc Vandenbroucke
Adresse Febelgra asbl, Place du Champ de Mars 2, 1050 Bruxelles - T + 32 2 680 06 68 - info@febelgra.be
Impression Antilope De Bie Printing
E.R. Marc Vandenbroucke, Place du Champ de Mars 2, 1050 Bruxelles - Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique asbl

ÉDITO

Du GD au CID

Marc Vandenbroucke – Directeur Général

La Commission européenne a lancé le **Green Deal (GD)** en 2019, une feuille de route ambitieuse visant à rendre l'économie de l'UE durable. Ce plan a pour objectif de rendre l'Europe **climatiquement neutre** d'ici 2050, avec des émissions nettes de gaz à effet de serre réduites à zéro. Une noble ambition mais également un immense défi.

Le secteur graphique y répond déjà depuis un certain temps avec des initiatives telles que les encres écologiques, le papier recyclé et les techniques d'impression à faible consommation d'énergie. Pourtant, le Green Deal implique également des coûts considérables, qui pèsent lourdement sur notre économie. C'est l'une des principales raisons pour lesquelles, par exemple, l'économie allemande traverse actuellement une période particulièrement turbulente. Pour nous aussi, il s'agit d'**un signal d'alarme**.

Récemment, la Commission européenne a soudainement annoncé le **Clean Industrial Deal (CID)**. Cette initiative reconnaît enfin que nos entreprises souffrent de la lourdeur des réglementations et des coûts exorbitants. De plus, tant en Belgique qu'à travers toute l'Europe, nous nous sentons de plus en plus évincés par la concurrence chinoise et américaine, qui appliquent des règles différentes. Tout cela se déroule dans un contexte de tensions géopolitiques croissantes. L'ironie du sort veut que ce soit justement Donald Trump qui nous lance cette alerte. D'un autre côté, c'est peut-être un mal pour un bien qu'il impose à son propre pays avec un enchevêtrement de tarifs douaniers complexes. Ce qui est cependant indéniable, c'est que l'Europe, sous la politique actuelle, s'est mise dans une position socio-économique fragile.

C'est plutôt préoccupant. Espérons que le CID n'arrive ni trop tard ni trop lentement. L'objectif semble clair, mais la question cruciale demeure : comment allons-nous y parvenir ? Que gagnerons-nous si nous atteignons 0% d'émissions de CO_2 en 2050 au prix fort, alors que d'autres continents font moins d'efforts ou progressent plus lentement ?

La durabilité et la production respectueuse de l'environnement sont depuis longtemps à l'ordre du jour du secteur graphique. Cela implique notamment :

- Investir dans des technologies propres, comme l'impression offset sans eau et les encres biosourcées ;
- Passer aux énergies renouvelables pour rendre les imprimeries neutres en CO_2 ;
- Adopter des modèles circulaires, tels que le papier recyclé et les emballages réutilisables.

Nous sommes l'une des industries les plus recyclables, mais notre image ne reflète pas toujours cette réalité. Espérons que le CID et le nouveau gouvernement belge le reconnaissent enfin et fassent les bons choix. **Laissons les entrepreneurs entreprendre. C'est la seule voie vers une prospérité durable.**

ÉCONOMIE

La conjoncture **dans le secteur graphique**

Le Conseil Central de l'Économie (CCE) a publié le 14 février son rapport semestriel sur l'évolution conjoncturelle du secteur du papier, de l'imprimerie et de l'édition. Voici les principales tendances économiques du secteur graphique.

Le secteur du papier et de l'imprimerie

L'industrie papetière
Depuis la mi-2023, l'industrie belge du papier et du carton montre des signes de reprise prudente, notamment dans le secteur de l'emballage, qui a connu un essor à partir du second semestre 2023. En 2024, la transformation du papier et du carton joue un rôle clé dans cette amélioration. La demande de papier et carton d'emballage est restée stable, tandis que celle du papier graphique a continué de diminuer, malgré un ralentissement temporaire dû aux impressions électorales. En 2024, la production de papier graphique a chuté de -15,6%. À l'échelle européenne, l'année 2023 a été marquée par une offre excédentaire de papier graphique et par la montée en puissance des alternatives numériques, entraînant une baisse drastique de la consommation de -27,5%. En 2024, on observe toutefois une légère augmentation de 3% de la demande de papier graphique en Europe.

Prix du papier en Belgique
Depuis fin 2022, les prix des matières premières se sont stabilisés, ce qui a entraîné une baisse des prix du papier en Allemagne et de l'indice des prix du papier en Belgique. En 2024, cette baisse ralentit progressivement, suivant la tendance des prix du papier graphique allemand. Malgré cette diminution, les prix restent élevés en valeur absolue (voir tableau 1).

L'industrie graphique
Le secteur graphique s'est redressé au second semestre 2023 et cette tendance s'est poursuivie en 2024, principalement grâce à la demande de matériel électoral, atteignant même un niveau comparable à celui d'avant la crise du COVID-19 (voir tableau 2). Toutefois, le marché reste sous pression en raison d'une surcapacité structurelle et de la concurrence des alternatives numériques. L'incertitude persiste quant au niveau que le secteur atteindra en 2025. Les perspectives en matière de commandes et de demandes étrangères sont positives, mais la demande intérieure reste faible, ce qui exerce une pression sur les prix de vente et les carnets de commandes. Les imprimeries constatent une diminution de la demande pour les médias imprimés (notamment la presse régionale), des tirages plus réduits et des attentes clients plus élevées. Le message reste le même : les entreprises graphiques doivent se réinventer et repositionner l'impression aux côtés d'autres canaux de communication pour assurer une reprise structurelle.

Production et investissements
En 2024, le secteur graphique a bénéficié d'un coup de pouce grâce à la demande accrue d'impressions pour les élections. Le taux d'utilisation des capacités de production a atteint 81,7% fin 2024, dépassant légèrement la moyenne à long terme. Toutefois, les taux d'occupation inférieurs à 80% sont devenus de plus en plus fréquents ces

Tableau 1 : Évolution des indices de prix du papier

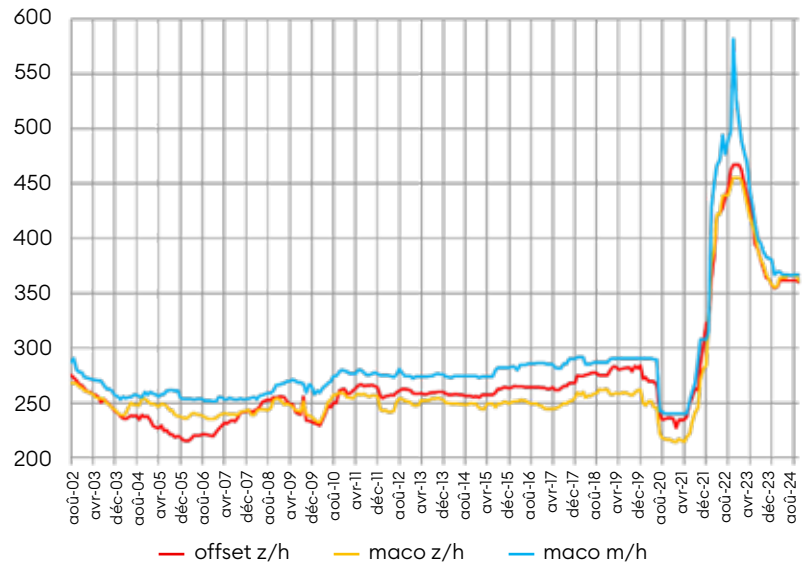

Source : Febelgra (01-01-1973 = 100)

Tableau 2 : Baromètre de la conjoncture de la Banque nationale de Belgique

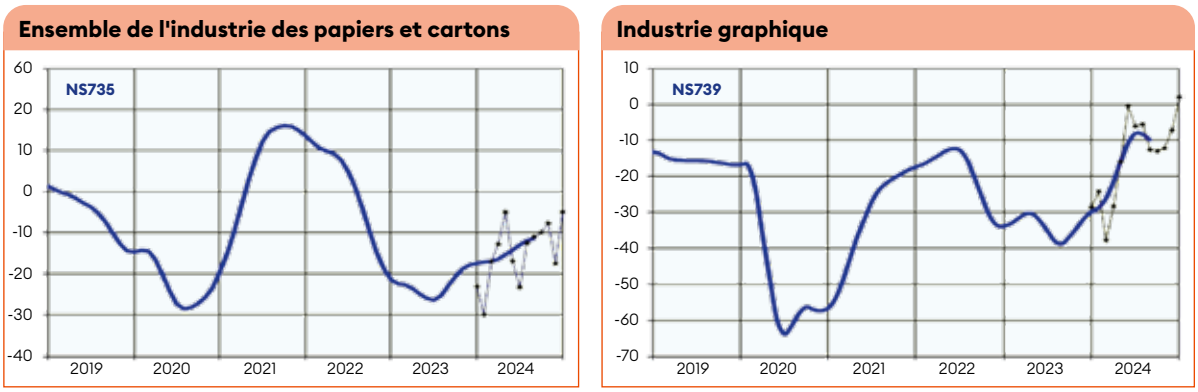

— Série dessaisonalisée et lissée ⟷ Série dessaisonalisée brute

Source : Banque nationale de Belgique, décembre 2024

dernières années, ce qui indique un problème structurel de surcapacité. Par conséquent, l'investissement dans de nouvelles capacités n'a guère été encouragés au cours des quatre dernières années.

Balance commerciale
La balance commerciale du secteur graphique est restée stable en 2024 par rapport à l'année précédente, avec un léger excédent commercial. En 2023, les exportations ont légèrement augmenté, mais elles ont diminué au cours des trois premiers trimestres de 2024. L'exportation de journaux et magazines reste inférieure à son niveau d'avant la pandémie de COVID-19 (voir tableau 4).

Emploi
Les dernières données disponibles remontent au deuxième trimestre 2024. Le nombre de travailleurs dans les imprimeries (hors imprimeries de journaux) est passé de 6.423 au T2 2023 à 6.172 au T2 2024, soit une perte de 251 emplois par rapport à fin 2023. Au deuxième trimestre 2024, les effectifs se composaient de 3.818 ouvriers et 2.354 employés. Malgré la reprise conjoncturelle du secteur graphique au premier semestre 2024, des licenciements ont été annoncés, en particulier au T2 (voir tableau 3). Dans la commission paritaire 130, 5.443 travailleurs étaient enregistrés au T2 2024, contre 5.757 au T2 2023.

Faillites
Entre 2020 et 2023, le nombre de faillites dans le secteur de l'imprimerie oscillait autour de 30 par an. En 2024, ce chiffre a légèrement diminué pour atteindre 27 faillites.

Économie générale et géopolitique

Une reprise en vue, mais les défis persistent
Après une stagnation en 2023, l'économie européenne a connu une croissance plutôt modérée en 2024, accompagnée d'une baisse des pressions inflationnistes. Les prévisions pour 2025 et 2026 annoncent une croissance de 1,5% et 1,8%, avec une inflation en baisse à 1,9% en 2026 (voir tableau 5).

En Belgique, la croissance a été soutenue par la demande intérieure et les investissements des entreprises, mais des coûts énergétiques élevés, l'inflation et un marché du travail tendu ont limité cette progression. La baisse des exportations a durement touché l'industrie et les finances publiques se détériorent.
Si ce problème ne se solutionne pas, la Belgique risque de manquer de ressources pour faire face à des défis majeurs. Malgré cela, une croissance de 1,2 à 1,3% est attendue en 2025, avec une inflation inférieure à 2% (voir tableau 5). Ces prévisions datent de fin 2024, juste avant l'entrée en fonction du dernier Président des États-Unis.

Influence incertaine de la politique américaine
On sait désormais que les États-Unis adoptent une politique commerciale protectionniste, ce qui pourrait

Tableau 3 : Évolution du chômage temporaire et du nombre de licenciements

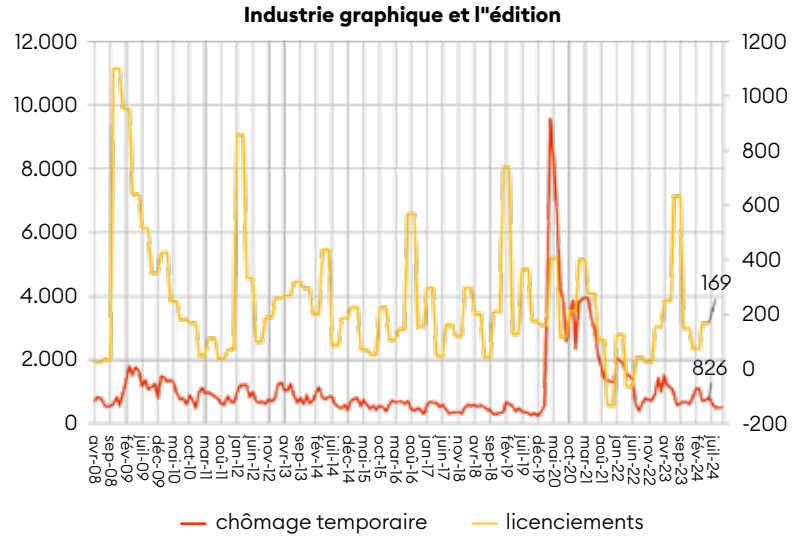

Source : ONEM et ONSS

Tableau 4 : Nombre de faillites dans l'industrie papetière et graphique (2022-2024)

	Produits	2007 euros	2011 euros	2015 euros	2019 euros	2022 euros	2023 euros	3tr 2024 euros	3tr 2023 euros	2023/ 2022 %	2023/ 2019 %	2023/ 2015 %	2023/ 2011 %	2023/ 2007 %	3tr 2024/ 3tr 2023 %
Exportations de produits de l'industrie graphique en valeur (en millions d'euros)															
4901	Livres, brochures et imprimés similaires, même sur feuillets isolés (à l'excl. de la publicité)	343,4	256,2	224,1	244,8	257,4	261,8	198,9	205,6	1,7%	6,9%	16,8%	2,2%	-23,8%	-3,3%
4902	Journaux et publications périodiques imprimés, même illustrés ou contenant de la publicité	205,1	249,8	170,1	91,4	49,7	43,6	25,4	32,7	-12,3%	-52,3%	-74,4%	-82,5%	-78,7%	-22,3%
4911	Imprimés, y.c. les images, les gravures et les photographies, n.d.a.	525,0	586,0	518,5	384,4	374,8	386,9	278,3	281,2	3,2%	0,7%	-25,4%	-34,0%	-26,3%	-1,0%
	Total exportations secteur graphique, éditions, imprimés	**1161,9**	**1152,6**	**963,6**	**770,9**	**742,1**	**751,2**	**548,0**	**561,1**	**1,2%**	**-2,6%**	**-22,0%**	**-34,8%**	**-35,3%**	**-2,3%**
Importations de produits de l'industrie graphique en valeur (en millions d'euros)															
4901	Livres, brochures et imprimés similaires, même sur feuillets isolés (à l'excl. de la publicité)	428,6	407,8	337,1	371,4	410,4	418,6	294,4	300,4	2,0%	12,7%	24,2%	2,6%	-2,3%	-2,0%
4902	Journaux et publications périodiques imprimés, même illustrés ou contenant de la publicité	277,9	254,4	142,2	74,6	72,4	63,4	47,0	49,6	-12,4%	-15,0%	-55,4%	-75,1%	-77,2%	-5,2%
4911	Imprimés, y.c. les images, les gravures et les photographies, n.d.a.	203,6	286,8	210,4	174,6	195,1	194,8	130,4	142,5	-0,2%	11,6%	-7,4%	-32,1%	-4,3%	-8,5%
	Total importations secteur graphique, éditions, imprimés	**978,4**	**1019,4**	**756,1**	**710,2**	**763,7**	**749,3**	**532,2**	**544,6**	**-1,9%**	**5,5%**	**-0,9%**	**-26,5%**	**-23,4%**	**-2,3%**
Balance commerciale (exportations - importations)		**183,5**	**133,1**	**207,5**	**60,7**	**-21,6**	**1,9**	**15,8**	**16,5**						

Source : SPF Économie, PME, Classes moyennes et Énergie

entraîner des conséquences sur l'économie européenne. Cela pourrait ralentir la reprise et faire remonter l'inflation dans la zone euro à 2,5% en 2025.

Selon KBC, la Belgique, en raison de son économie ouverte et orientée vers l'exportation, pourrait être plus touchée que d'autres pays. Les États-Unis sont le principal partenaire commercial de la Belgique en dehors de l'UE et le quatrième au niveau mondial. Avec une exportation vers les États-Unis représentant environ 5% du PIB belge, l'économie du pays est vulnérable aux changements de politique américaine, ce qui affectera également les secteurs du papier et de l'imprimerie.

Conclusion

Après les crises successives depuis 2020, l'économie mondiale s'est stabilisée en 2023 et début 2024. Toutefois, la politique protectionniste de Donald Trump pourrait entraîner des répercussions négatives sur l'économie belge, qui dépend fortement des exportations vers les États-Unis, touchant également le secteur du papier et de l'imprimerie. Malgré un sursaut conjoncturel dû aux impressions électorales en 2024, les défis structurels du secteur restent importants. En 2025, l'accent sera mis sur la créativité, l'innovation et l'intégration de l'intelligence artificielle dans le secteur.

Consultez le rapport conjoncturel complet sur notre site web :

Des questions ? Contactez jeroen.vaneetvelde@febelgra.be

Tableau 5 : Taux de croissance du PIB, Belgique et pays voisins

	Real GDP						Inflation		
	Autumn 2024			Spring 2024			Autumn 2024		
	2024	2025	2026	2024	2025	2026	2024	2025	2026
UE	0,9%	1,5%	1,8%	0,4%	1,0%	1,6%	2,6%	2,4%	2,0%
Zone euro	0,8%	1,3%	1,6%	0,4%	0,8%	1,4%	2,4%	2,1%	1,9%
Belgique	**1,1%**	**1,2%**	**1,5%**	**1,4%**	**1,3%**	**1,4%**	**4,4%**	**2,9%**	**1,9%**
Allemagne	-0,1%	0,7%	1,3%	-0,3%	0,1%	0,1%	2,4%	2,1%	1,9%
France	1,1%	0,8%	1,4%	0,7%	0,7%	1,3%	2,4%	1,9%	1,8%
Pays-Bas	0,8%	1,6%	1,5%	0,1%	0,8%	1,5%	3,2%	2,4%	1,9%
Monde	3,2%	3,3%	3,3%	3,1%	3,2%	3,3%	:	:	:

Source : Commission européenne (2024)

LES IMPRESSIONNEURS

Les Impressionneurs on tour **BAM Student Congress**

Le 13 mars, l'UGC De Brouckère est devenu the place to be pour les jeunes talents en marketing. Plus de 1700 étudiants en marketing et communication enthousiastes se sont rassemblés pour la 37e édition du BAM Student Congress, une journée riche en inspiration et en insights. L'organisateur, BAM (Belgian Association of Marketing), avait préparé un programme solide avec des intervenants issus de divers secteurs.

Et évidemment Les Impressionneurs étaient également de la partie ! **Tatjana Raman**, Director of Market Intelligence & Business Storytelling chez bpost, est montée sur scène en tant que fière ambassadrice des Impressionneurs. Passionnée par le papier et les médias imprimés, elle a consacré sa carrière au pouvoir tangible de la communication et plaide activement pour le rôle de l'impression dans un monde de plus en plus numérique. De l'utilisation stratégique du publipostage à sa co-rédaction : *Le pouvoir du papier,* Tatjana est une fervente défenseuse de l'impact durable de l'imprimé.

Tout au long de son dynamique keynote, elle a embarqué les étudiants dans une réflexion pleine d'insights surprenants. Et si vous n'aviez pas à choisir entre l'imprimé et le digital ? Et si ce n'étaient pas des concurrents, mais bien **le duo le plus puissant du marketing ?** À travers des cas concrets issus des secteurs de la mode, du voyage et des banques, elle a démontré comment l'imprimé ne se contente pas de soutenir les campagnes digitales, mais peut aussi jouer un rôle décisif dans la conversion et l'expérience client. Même des géants du numérique comme Facebook et Bol reconnaissent que la puissance du print rend leur succès en ligne d'autant plus tangible.

Au-delà de l'impact et de l'efficacité de l'imprimé, Tatjana a également abordé la question de la durabilité. L'idée reçue selon laquelle l'impression est nocive pour l'environnement subsiste, alors qu'en réalité, le papier est un acteur clé de l'économie circulaire. De plus, la communication digitale a elle aussi une empreinte écologique significative, un aspect souvent sous-estimé.

En résumé : l'imprimé est et restera un élément indispensable d'un mix marketing réussi. Tangible, impactant et plus durable qu'on ne le pense. **A hybrid media mix does the trick!**

Avec Les Impressionneurs, nous continuons de mettre l'impression en valeur dans le mix marketing. Ce congrès était une première étape, mais certainement pas la dernière. Nous avons hâte d'inspirer les (futurs) marketeurs et spécialistes de la communication grâce à la puissance du print !

A hybrid media mix does the trick!

FISCAL

Formalités relatives au **crédit d'impôt pour les périodiques**

En mai 2024, un crédit d'impôt a été instauré pour compenser partiellement l'augmentation des coûts de distribution due à la suppression de la subvention de bpost. Voici un rappel des bénéficiaires et des modalités d'obtention.

Crédit d'impôt pour les éditeurs
Les éditeurs de publications papier, journaux et/ou magazines ont droit temporairement, du 1er juillet 2024 au 31 décembre 2026, à un crédit d'impôt déductible et remboursable sur le coût (supplémentaire) de distribution de leurs publications, TVA comprise. Cette mesure concerne aussi bien les personnes physiques que les sociétés et les entités soumises à l'impôt des personnes morales.

Seuls les éditeurs peuvent demander le crédit d'impôt, et non les imprimeries qui produisent les magazines. Si vous êtes une imprimerie et que vous prenez en charge la gestion et l'expédition des publications, il est recommandé de communiquer les coûts d'expédition de manière transparente à votre client afin qu'il puisse introduire lui-même la demande de crédit d'impôt.

Le calcul du crédit d'impôt
Le calcul est différent selon que les éditeurs sont soumis à l'impôt sur les personnes physiques ou morales ou à l'impôt sur les sociétés :

- **Les personnes physiques (IPP) et personnes morales (IPM) :**
  Le crédit d'impôt est calculé sur la base du coût de distribution supplémentaire par publication en 2024, 2025 et 2026 par rapport à 2023. Seule l'augmentation du coût est prise en compte, et non une éventuelle hausse du nombre de distributions.

- **Les sociétés (ISOC) :**
  Le crédit d'impôt est déterminé en fonction d'une fourchette établie pour le coût de distribution par publication, en tenant compte de la densité de population dans la zone de distribution (région peu ou moyennement peuplée). Une condition supplémentaire impose que les magazines ne soient pas constitués exclusivement ou principalement de matériel publicitaire.

Comment l'éditeur obtient-il le crédit d'impôt ?
Les éditeurs souhaitant bénéficier du crédit d'impôt doivent en faire explicitement la demande dans leur déclaration d'impôt. En l'absence de demande, aucun crédit ne sera octroyé. Selon leur situation, la demande doit être introduite dans la déclaration à l'impôt des personnes physiques (IPP), à l'impôt des sociétés (ISOC) ou à l'impôt des personnes morales (IPM).

La demande doit être soumise pour l'exercice fiscal (année d'imposition) correspondant à l'année où les coûts de distribution supplémentaires auraient pu être déduits comme frais professionnels si leur non-déductibilité n'avait pas été introduite. En d'autres termes, la demande doit être introduite pour l'année où les coûts auraient normalement été déductibles.

À partir de 2025, des codes spécifiques seront prévus dans la déclaration fiscale pour introduire cette demande, mais ils ne sont pas encore connus à ce jour.
Le crédit d'impôt sera imputé, et la partie non imputable sera restituée (si elle dépasse 2,50 euros).

Circulaire
Pour plus d'informations sur cette mesure, consultez le titre III de la circulaire 2024/C/69 du 4 novembre 2024 relative au régime fiscal applicable à la distribution des publications papier.
Vous pouvez consulter la circulaire ici :

Des questions ? Contactez jeroen.vaneetvelde@febelgra.be

Seuls les éditeurs peuvent demander le crédit d'impôt et non les imprimeries

DURABILITÉ

Le Clean Industrial Deal (CID) en bref

La Commission européenne a présenté le 26 février son plan d'action le 'Clean Industrial Deal', avec la création d'un fonds de 100 milliards d'euros.

Ce plan est en réalité la variante industrielle du **Green Deal** et vise principalement à faire **baisser les prix de l'énergie, à réduire les charges administratives** des entreprises et à encourager la décarbonisation (= réduction des émissions de CO_2) de l'industrie.

Une énergie abordable et la stimulation de l'économie circulaire

L'accès à une énergie abordable sera facilité en réduisant les taxes sur les factures d'électricité et en accélérant le développement des infrastructures énergétiques propres. Dans ce contexte, ils souhaitent également augmenter le taux d'électrification de l'économie de 21,3% à 32% d'ici 2030. En outre, ils souhaitent installer 100 gigawatts de capacité d'électricité renouvelable par an jusqu'en 2030.

L'industrie de l'UE étant fortement dépendante des matières premières essentielles (métaux et minéraux naturels), le plan prévoit de garantir des prix plus bas et une plus grande disponibilité de ces ressources en organisant des achats groupés (par l'intermédiaire d'un centre européen). Il vise également à faire passer le taux moyen d'utilisation de matériaux circulaires de 11,8% aujourd'hui à 24% en 2030.

Les paquets Omnibus I et II assouplissent la réglementation en matière de durabilité

L'UE souhaite promouvoir un environnement plus favorable aux entreprises et veiller à ce qu'elles ne soient pas accablées par une réglementation excessive. Cet allègement est nécessaire pour stimuler la compétitivité et la croissance.

Le paquet Omnibus I met l'accent sur la simplification des règles liées au développement durable qui inclut (!) en particulier la directive sur le reporting de durabilité des entreprises (CSRD - Corporate Sustainability Reporting Directive).

Les obligations en matière de reporting ne s'appliqueront plus qu'aux grandes entreprises employant plus de 1000 collaborateurs et dont le chiffre d'affaires est supérieur à 50 millions d'euros ou dont le total du bilan dépasse 25 millions d'euros. Le nombre d'entreprises concernées sera donc réduit d'environ 80%.

Cela signifie également qu'en principe, les entreprises du secteur graphique belge ne seront plus soumises à une obligation directe de reporting. Toutefois, ces mesures doivent encore être approuvées par le Parlement européen et le Conseil, ce qui peut prendre un certain temps.

Même si le paquet Omnibus réduit les obligations légales en matière de reporting pour de nombreuses entreprises, la durabilité reste un pilier essentiel de la réussite. Espérons que l'UE passe rapidement à la mise en œuvre effective pour concrétiser les objectifs du CID.

Des questions ? Contactez
jeroen.vaneetvelde@febelgra.be
marc.vandenbroucke@febelgra.be

JURIDIQUE

Exigences de sécurité pour les imprimés destinés aux consommateurs

Un nouveau règlement européen[1] fixe des exigences de sécurité pour tous les produits de consommation, y compris les imprimés de consommation tels que les imprimés de circonstances. Nous avons attiré l'attention du gouvernement sur le caractère inapproprié et excessif de cette législation pour ce type d'imprimés.

Points clés

Le règlement sur la sécurité des produits (GPSR) est d'application depuis le 13 décembre 2024 et remplace l'actuelle directive sur la sécurité générale des produits de 2001. Il fixe des exigences plus strictes pour la sécurité de tous les produits de consommation sur le marché de l'UE, qu'ils soient vendus hors ligne ou en ligne, neufs ou d'occasion. Les fabricants, les importateurs et les distributeurs sont concernés.

Limité à l'impression B2C

Les imprimeries qui vendent en direct aux consommateurs (B2C), sans l'intervention d'un distributeur, sont considérées comme des 'fabricants' et doivent donc se conformer au nouveau règlement pour ces imprimés. Le consommateur étant une personne physique qui achète un produit à des fins privées.

Quelques exemples d'imprimés B2C :

- Les imprimés de circonstances : faire-part de naissance, de mariage, cartes de vœux, etc. ;
- Les imprimés personnalisés ;
- Les commandes en ligne passées par des consommateurs ;
- Les imprimeries proposant de petits tirages aux consommateurs, tels que des livres ou des impressions reliés à la main.

Les imprimés B2B (destinés aux entreprises) ne sont pas concernés par ce règlement, la responsabilité du respect de la réglementation incombant au client. Cependant, les imprimeries B2B peuvent être amenées à fournir des informations pour la documentation technique que le client doit établir.

Principales obligations

Les imprimeurs livrant directement les consommateurs doivent :

- Réaliser des évaluations des risques ;
- Indiquer leurs coordonnées sur l'imprimé ou l'emballage ;
- Tenir un registre interne des réclamations ;
- Préparer et conserver une documentation technique qui doit inclure une description du produit et les caractéristiques, le matériau et la composition du matériel imprimé.

Une réglementation inappropriée et excessive pour les imprimés

Bien que la réglementation en matière de sécurité soit utile pour certains produits de consommation, nous estimons qu'elle est excessivement contraignante pour les impressions.

Les obligations imposées nous semblent inappropriées pour les imprimés B2C, étant donné les risques de sécurité très limités. Elles constituent donc une charge inutile pour les imprimeries.

Nous avons exprimé nos préoccupations auprès de la Direction générale de la Qualité et de la Sécurité du SPF Économie ainsi qu'au ministre compétent. Nous leur avons demandé des éclaircissements quant à l'utilité et à l'application de cette réglementation aux imprimés B2C. Nous avons également sollicité une exemption, en raison de la nature spécifique de ces imprimés. Nous vous tenons bien entendu informés.

Des questions ? Contactez jeroen.vaneetvelde@febelgra.be

[1] Le nouveau règlement (UE) 2023/988 relatif à la sécurité générale des produits (GPSR,General Product Safety Regulation), modifie le règlement (UE) no 1025/2012 et la directive (UE) 2020/1828 et abroge la directive 2001/95/CE ainsi que la directive 87/357/CEE.

SOCIAL

Plus d'heures pour les étudiants jobistes : **le quota est porté à 650 heures**

Les vacances de Pâques et d'été approchent à grands pas – des périodes clés où de nombreux étudiants souhaitent gagner un peu d'argent. Bonne nouvelle pour les employeurs : à partir de cette année, les étudiants jobistes peuvent travailler jusqu'à 650 heures par an. Cela offre une plus grande flexibilité tant pour les employeurs que pour les étudiants !

Qu'est-ce que cela signifie pour les employeurs ?

Salaire et cotisations

- Le salaire des étudiants est soumis à une cotisation de solidarité de 8,13%, répartie comme suit :
  - 5,42% à charge de l'employeur ;
  - 2,71% à charge de l'étudiant.
- Dans la CP 130, il n'y a plus de barèmes spécifiques pour les étudiants. La plupart d'entre eux relèvent de la classe salariale I, mais l'employeur est libre de proposer un salaire plus élevé.
- Pour les employés relevant de la CP 200, la grille salariale I s'applique. Le barème spécifique pour les jeunes a été supprimé depuis le 1er janvier 2024.

Points d'attention importants

- Contrat étudiant : veillez à établir un contrat de travail étudiant lors de l'embauche. Febelgra met à disposition des modèles de documents.
- Étudiants diplômés en juin : ils peuvent continuer à travailler sous le statut étudiant jusqu'au 30 septembre.

Des questions ? Contactez kelly.ciancimino@febelgra.be

Plus d'informations sur les barèmes de la PC 200 via le code QR :

Pécule de vacances

La période de paiement du pécule de vacances approche et nous savons qu'elle peut susciter de nombreuses questions. Nous avons élaboré une fiche d'information claire et pratique sur le pécule de vacances dans le but de vous assister.

Scannez le QR code pour consulter la fiche d'information :

SOLUTIONS CRÉATIVES PAR ADOBE

SILVERSQUARE BAILLI
BRUXELLES | 24-04-2025

LA GRAND POSTE
LIÈGE | 20-05-2025

ÉVÈNEMENT GRATUIT

Cette journée d'inspiration et de solutions est un événement gratuit pour tout utilisateur d'Adobe qui souhaite perfectionner ses compétences graphiques et acquérir de nouvelles connaissances sur la création de contenu.

Au cours de cette journée, nous discuterons des nouveaux outils qui accélèrent votre flux créatif.

Cette opportunité de networking est le moment idéal pour échanger des idées avec d'autres professionnels créatives, et nos experts seront disponibles pour toutes vos questions sur les solutions et les logiciels Adobe fournis par Lab9 Pro.

Découvrez le programme et inscrivez-vous gratuitement sur
www.lab9pro.be/events-fr

Lab9 | PRO

NOUVEAU MEMBRE

AZ Print
Une histoire de famille liégeoise

L'histoire d'AZ Print débute à la fin du 19ème siècle, sous la forme d'une petite imprimerie villageoise. Aujourd'hui, l'entreprise familiale, désormais basée à Grâce-Hollogne, est dirigée par la cinquième génération : Christophe Jablonski et son épouse Christelle Guisset sont aux commandes depuis 2019.

De A à Z
L'actuel nom d'AZ Print lui a été décerné en 1984, un choix stratégique à une époque où les entreprises cherchaient à figurer en tête de liste dans les annuaires papiers les Pages d'or. Aujourd'hui, l'entreprise propose un large éventail de solutions graphiques, allant des cartes de visite et dépliants aux magazines et livres d'art de haute de gamme. Avec une équipe de 35 collaborateurs, AZ Print dessert principalement des clients B2B - entreprises, écoles et agences de communication - en Wallonie, à Bruxelles, au Luxembourg et en France. "Notre force réside dans notre efficacité : en intégrant toute la chaîne de production, de la conception à la finition, nous garantissons des délais de livraison courts. En outre, nos propres chauffeurs assurent une livraison rapide et fiable", explique Christophe Jablonski.

Un avenir hybride
Pionnière de l'impression sans alcool, l'entreprise mise sur une production respectueuse de l'environnement. Elle possède le label Imprim'Vert, marque de reconnaissance environnementale qui atteste que l'entreprise gère durablement ses déchets et fournit la moitié de ses besoins en énergie grâce à des panneaux solaires. "Nous cherchons constamment à nous améliorer. C'est un choix fondamental pour l'avenir. **Si vous ne pensez pas durabilité aujourd'hui, demain sera plus compliqué**", souligne Christophe Jablonski.

L'imprimerie offset s'oriente de plus en plus vers l'impression numérique. "Nous nous dirigeons vers un modèle hybride, où l'offset et le numérique vont de pair. Les tirages diminuent en volume, mais la fréquence des commandes augmente. L'impression à la demande est l'avenir", prédit-il.

Une culture de confiance
Le plus grand défi d'AZ Print ne réside pas dans le choix de nouvelles presses mais dans le recrutement et la formation de nouveaux collaborateurs. "D'ici cinq ans, près de la moitié de notre équipe actuelle partira en pension. C'est pourquoi nous mettons l'accent sur une communication qui attire les jeunes talents, notamment par le biais des médias sociaux. Les jeunes ne sont pas uniquement attirés par le package salarial, mais veulent également connaitre les valeurs et la vision de l'entreprise", explique le chef d'entreprise.

Le plus grand atout d'AZ Print est sa culture d'entreprise ouverte, où les collègues collaborent comme des amis. "La confiance est essentielle. Nous limitons le contrôle au minimum. Cela implique parfois certains défis, mais l'aspect bénéfique l'emporte largement : nous avons la chance d'avoir une équipe hyper motivée qui prend ses responsabilités".

Fierté locale
"C'est grâce à cet état d'esprit, à une gestion saine et au réinvestissement des bons résultats que nous en sommes là aujourd'hui. Pas à pas, de manière organique, nous avons évolué progressivement. Notre objectif est de rester cette entreprise familiale locale, tout en se préparant parfaitement pour l'avenir", conclut Christophe Jablonski.

LA QUESTION DU MOIS

Les imprimés politiques : **le taux de TVA réduit s'applique-t-il en dehors de la période électorale ?**

Le taux réduit de TVA de 6% pour les impressions électorales est bien connu, mais savez-vous qu'il s'applique également aux impressions politiques en dehors de la période électorale ? Nous avons examiné les conditions d'application du taux de TVA réduit sur les imprimés politiques.

Taux de TVA réduit

Un taux de TVA réduit de 6% s'applique aux livres, brochures, dépliants, affiches en papier et autres, sauf s'ils sont émis à des fins publicitaires ou s'ils sont principalement destinés à la publicité. La loi stipule notamment que les imprimés suivants ne sont pas considérés comme des imprimés publicitaires et sont donc soumis au taux de 6% :

"Les imprimés destinés à mener des campagnes pour des institutions ou organisations à but non lucratif poursuivant des objectifs de nature politique, religieuse, philosophique, patriotique, philanthropique ou civique, ainsi que pour les organisations sociales et patronales, sauf si plus de 60% de l'espace est occupé par des annonces commerciales ou publicitaires."

Les imprimés électoraux, tels que les tracts, affiches et brochures électorales mentionnant le programme et les différents candidats d'un parti politique, relèvent, comme on le sait, de cette disposition et sont donc soumis à une TVA de 6%.

En dehors des périodes électorales

Les imprimés politiques distribués en dehors des périodes électorales peuvent également bénéficier du taux réduit de TVA, à condition que le matériel soit utilisé dans le cadre de campagnes politiques et que moins de 60% de l'espace soit consacré à la publicité. Cela signifie que le contenu doit être axé sur la transmission d'un message politique visant à informer, convaincre ou mobiliser les électeurs.

Exemples d'imprimés politiques hors période électorale :

- Newsletters, brochures et dépliants expliquant et promouvant les positions d'un parti ou d'un homme politique.
- Rapports et publications contenant des informations politiques, comme des programmes de parti, des propositions politiques ou des analyses de questions politiques.

En résumé, le taux réduit s'applique aux supports utilisés à des fins politiques, comme l'information du public sur des politiques ou des élections et l'influence de l'opinion publique. Par exemple, une newsletter politique peut bénéficier du taux réduit même en dehors des élections. En revanche, une affiche annonçant un dîner de soutien d'un parti politique ne serait probablement pas éligible, car elle ne sert pas un objectif politique au sens strict du terme.

Des questions ? Contactez jeroen.vaneetvelde@febelgra.be

ACTIVITÉS

FEBELGRA PRINT BAR ANTWERPEN

PrintBar Anvers

Jeudi 15 mai 2025

Inscriptions

FESPA GLOBAL PRINT EXPO Berlin 6 - 9 May 2025

FESPA Global Print Expo

La FESPA Global Print Expo 2025 se tiendra du 6 au 9 mai 2025 à Berlin. Il s'agit du principal salon européen consacré à l'impression sérigraphique et numérique, à l'impression grand format et à l'impression textile. Des centaines d'exposants présenteront leurs dernières innovations et lancements de produits dans les domaines du graphisme, de la décoration, de l'emballage, des applications industrielles et textiles. Fespa Belgium organise une soirée de réseautage exclusive pour ses membres le 7 mai. À ne pas manquer sous aucun prétexte !

6 - 9 mai 2025

Inscriptions

MULTIPRESS

Divisez vos coûts administratifs par deux, doublez vos marges !

40%

c'est la part des coûts administratifs dans chaque commande en sign ou grand format. Avec MultiPress MIS/ERP, réduisez-les de moitié.

C'est notre promesse, noir sur blanc !

Sign & grand format : **avec le logiciel MultiPress, vous économisez,** et nous le prouvons chaque jour auprès de plus de 1000 entreprises de production d'imprimés !

Curieux de comprendre les possibilités ? Nos spécialistes vous montrent comment MultiPress peut améliorer vos marges.

Prenez rendez-vous dès maintenant à FESPA !

multipress.biz/fespa25-fr
T. +32 (0)50 83 20 06

software by DATALINE

SALAIRES ET INDICES

update **chiffres**

	Indice santé	Indice lissé
oct 24	132,96	130,13
nov 24	133,22	130,22
déc 24	133,73	130,42
jan 25	135,52	131,18
fév 25	135,79	131,87

Prévision de l'index

Ouvriers PC 130
Juillet 2025 : 2,06%

Employés PC 200
Janvier 2026 : 2,55%

Vous pouvez consultez les chiffres les plus récents sur notre site web :

Pourcentages onss

à partir du 01.01.2025	OUVRIERS			EMPLOYÉS		
	Entreprise 1	Entreprise 2	Entreprise 3	Entreprise 1	Entreprise 2	Entreprise 3
	<10 trav	10-19 trav	≥ 20 trav	<10 trav	10-19 trav	≥ 20 trav
Montants de base	19,88	19,88	19,88	19,88	19,88	19,88
Montants divers	11,17	12,86	12,91	5,60	7,29	7,34
Fonds de sécurité d'existence	1,46	1,76	1,76	0,23	0,23	0,23
Total montants employeur	**32,51**	**34,50**	**34,55**	**25,71**	**27,40**	**27,45**

Le paiement unique pour les vacances annuelles n'est pas repris dans ce tableau.

Charges sociales ouvriers (CP130)

à partir du 01.01.2025	1 ÉQUIPE		2 ÉQUIPES		3 ÉQUIPES	
	coefficient	pourcentage	coefficient	pourcentage	coefficient	pourcentage
Frais inhérents au temps de travail 1	1,2103	21,03%	1,3032	30,32%	1,5130	51,30%
Frais inhérents au temps de travail 2 sans charges sociales	0,0238	2,38%	0,0246	2,46%	0,0246	2,46%
Charges sociales	1,5313	53,13%	1,5313	53,13%	1,5313	53,13%
Charges sociales salariales	**1,8771**	**87,71%**	**2,0202**	**102,02%**	**2,3415**	**134,15%**

Calcul basé sur une entreprise de > 20 travailleurs et de classe salariale XIV. Il est tenu compte du non-versement du prélèvement anticipé de 22,80% pour travail en équipes.

Charges sociales employés (CP 200)

à partir du 01.01.2025	coefficient	pourcentage
Frais inhérents au temps de travail 1	1,2703	27,03%
Frais inhérents au temps de travail 2 sans charges sociales	0,0906	9,06%
Charges sociales	1,3114	31,14%
Charges sociales salariales	**1,7561**	**75,61%**

Il n'est pas tenu compte de la diminution structurelle des charges, des éco-chèques d'un montant de € 250 (employé à temps-plein) et la prime de € 250 (introduction en 2016).

Indice salarial*		
Année	**Date**	**Index**
2025	01.01.2025	213,74
2024	01.04.2024	208,47
	01.01.2024	204,43
2023	01.02.2023	202,89
2022	01.12.2022	198,96
	01.10.2022	195,10
	01.08.2022	191,33
	01.05.2022	187,63
	01.02.2022	183,99
	01.01.2022	180,43

*Evolution du coût salarial horaire sur la base du coût salarial horaire en janvier 1993 (€ 18,8878 et indice salarial 100). Le calcul se base sur la catégorie salariale 14.

Indices papier					
Date	**Offset sans bois**	**Maco sans bois**	**Maco avec bois**	**Maco hh LWC offset 60g**	**Maco hh SC offset 56g (A)**
28.02.2025	350,32	354,90	364,62	353,37	375,88
31.01.2025	352,91	354,90	364,62	353,37	375,88
31.12.2024	356,36	356,65	367,10	355,59	378,60
30.11.2024	359,81	360,15	367,10	355,59	378,60
31.10.2024	359,81	361,02	367,10	355,59	378,60
30.09.2024	361,54	366,26	367,10	355,59	378,60
31.08.2024	361,54	366,26	367,10	355,59	378,60
31.08.2024	361,54	366,26	367,10	355,59	378,60
31.07.2024	361,54	366,26	366,65	354,70	378,60
30.06.2024	361,54	366,26	367,10	355,59	378,60
31.05.2024	361,54	364,51	367,10	355,59	378,60
30.04.2024	361,54	364,51	367,10	355,59	378,60
31.03.2024	361,54	364,51	369,57	357,82	381,32
29.02.2024	356,36	356,64	369,57	357,82	381,32

L'indice papier exprime l'évolution des prix du papier, une des principales matières premières de l'industrie graphique. Des indices sont calculés pour le papier Offset sans bois, Maco sans bois et Maco avec bois. La période de référence est les prix au 01.01.1973. Les indices des prix du papier ont été portés à 100 à cette date.
Vous trouverez les chiffres les plus récents sur notre site www.febelgra.be sous Services / Commercial / Etiquette SMI.
Les auteurs, la rédaction et l'éditeur veillent à la véracité des informations publiées, pour lesquelles leur responsabilité ne peut être engagée.

EN BREF

Un record pour la **Foire du Livre** de Bruxelles !

Les acteurs du secteur du livre francophone étaient de la partie sur le célèbre site de Tour & Taxi **du 13 au 16 mars** pour 4 jours de folie.
La 54e édition de la **Foire du Livre** de Bruxelles 2025 a battu son record de fréquentation avec **85.000** visiteurs en comparaison de 75.000 en 2024 !
"Grâce à la présence de ses plus de 85.000 visiteurs, 1.200 auteurs, 300 exposants et 500 maisons d'édition, la Foire du Livre de Bruxelles 2025 confirme une fois de plus son rôle central dans le paysage littéraire", indiquent les organisateurs de la foire.

Hausse des prix chez les producteurs de papier

Sappi Europe applique une augmentation de prix de 8% sur les papiers couchés et non couchés fins à partir du 7 avril 2025 ainsi que sur les produits de spécialité à compter du 15 avril prochain. Cette adaptation est nécessaire pour compenser l'impact de la hausse des coûts, explique l'entreprise.

The Navigator Company augmente également les prix de son portefeuille de papiers d'emballage, avec une hausse comprise entre 4 et 7% à partir du 1er avril 2025. L'entreprise portugaise, premier producteur européen de papier non couché sans bois, justifie cette décision par l'augmentation des coûts de la pâte à papier et de l'énergie.

Félicitations Annemie !

Notre collègue Annemie Peeters, qui fait partie de l'équipe de Febelgra depuis 39 ans, est devenue grand-mère pour la deuxième fois ! Son adorable dernière petite fille Nova-Mae, est née le 9 mars. Les heureux jeunes parents ainsi que la fière grande sœur Nora-Lee se portent à merveille. Nous souhaitons beaucoup de bonheur à Annemie ainsi qu'à toute sa famille !

FOCUS SUR LE PAPIER

MultiDesign®

PAPYRUS
SMARTER WAYS FOR BETTER DAYS

SI INTELLIGENTE, SI POLYVALENTE, MAIS AVANT TOUT UN NOMBRE INFINI D'APPLICATIONS À PORTÉE DE MAIN

Qu'il s'agisse d'imprimés de marque tels que des brochures illustrées, des rapports annuels ou écologiques, d'imprimés promotionnels ou de belles productions de livres, avec MultiDesign®, vous laissez une impression positive durable. MultiDesign® est un papier classique, consistant et intemporel offrant deux nuances (white et natural) et quatre surfaces (Original, Natural, Rough et HPI) qui soulignent le message créatif que vous souhaitez exprimer.

La plage de grammages va du 90 au 400 g/m².

TIREZ LE MEILLEUR DE VOUS-MÊME ET INSPIREZ!

Avec l'assortiment de caractère de MultiDesign®, vous mettez sur table un travail de haute qualité, tactile et durable. La belle gamme et l'excellente imprimabilité mettent en valeur les plus beaux mots et les plus belles images.

Mettez votre création en valeur et convainquez avec MultiDesign®.

First Impression a été réalisé sur du **Multidesign® rough 240 g/m²** (couverture) et du **Multidesign® originale white 115 g/m²** (intérieur).

Partners in creativity

EASYPAY GROUP
INNOVATION IN HR

Monizze

antalis

SELECT people

artience
TOYO INK EUROPE

Lab9 PRO

OUD PAPIER
JOZEF MICHEL

Canon

VINK

DATALINE

WINTER & COMPANY

IGEPA

SARPI VEOLIA

PAPYRUS

HEIDELBERG

Landa DIGITAL PRINTING